



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis
Préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr.
130'000.-- pour le réaménagement du trottoir au droit du bâtiment communal sis à la Grand-
Rue 73, la réfection de l'arrêt des transports publics et la pose d'un abribus

Président : Raduljica Olivier (SOC)
Membres : Patrick Aubort (PLR)
Alain Borlat (PLR)
Felice Calvo (SOC)
Bassam Degerab (Les Verts)
Florian Despond (PLR)
Jean-Marc Forclaz (PLR)
Mario Gori (SOC)
Tal Luder (ML)
Jean Daniel Rochat (UDC)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le lundi 10 mars 2014 à la Rue de la Gare 30 en présence de MM. Christian Neukomm, Municipal, et Enrico Bergonzo, chef de service des travaux publics, que nous remercions pour la qualité et la pertinence des informations fournies.

En préambule, Monsieur Neukomm nous rappelle qu'il s'agit ici d'un préavis de régulation qui fait suite au projet « Duplo » (remise à niveau des bâtiments communaux) mais qui n'avait pas été agendé en même temps que ce projet puisqu'il s'agit ici essentiellement d'un projet routier. C'est l'aspect sécuritaire, avec le nouvel accès notamment pour les handicapés au bâtiment de la Grand-Rue 73, qui a poussé à la réadaptation du trottoir puis au traitement de la problématique de l'arrêt de bus.

Discussion générale

Un commissaire souhaite savoir si les VMCV participent au projet. Il lui est répondu que les arrêts de bus sont à la charge des Communes qui les abritent.

Un commissaire s'interroge sur la porte d'entrée et son ouverture vers l'extérieur du bâtiment. On nous explique qu'au vu de la structure du bâtiment et de sa disposition interne, il serait très dur et coûteux de réaliser un autre type de porte, par exemple

encastrée. Il nous est rappelé que le projet « Duplo » avait pour but une remise à niveau dans un bon rapport qualité/prix pour quelques années jusqu'à la centralisation des services dans une maison de commune.

Certains commissaires se demandent pourquoi l'arrêt n'a pas été placé avant ou après les bâtiments là où l'espace pour une place d'évitement serait suffisant. Car en l'état, ils estiment qu'une zone de blocage est créée puisqu'il y aura deux arrêts successifs : celui pour laisser monter et descendre les usagers du bus puis le passage pour piétons ; et qu'ainsi la fluidité du trafic en pâtit. Nous apprenons que le projet a été longuement étudié et que c'est la solution la moins mauvaise qui a été retenue. Ce sont notamment les difficultés de sécurisation qui empêchent de placer l'arrêt avant ou après les bâtiments.

La configuration s'apparentera ainsi à un goulet d'étranglement et sera utilisée par la Municipalité pour tenter de pacifier et de sécuriser cette zone au flux piétonnier très important. Elle devrait permettre d'éviter la mise en place d'un feu sur appel qui serait encore plus contraignant. Le rétrécissement de la route dû à l'élargissement du trottoir devrait également garantir l'impossibilité de manœuvres imprudentes de certains automobilistes qui actuellement dépassent le bus à l'arrêt.

Il nous est aussi rappelé que Police Riviera a été associé à l'élaboration de ce projet, notamment pour la validation des éléments techniques liés à l'espace routier.

Un commissaire se demande si le marquage au sol situé dans le prolongement de l'îlot amovible côté Villeneuve ne gênera pas la sortie des éventuelles voitures qui sortent du parking. Après un réexamen de la situation, le chef de service m'a informé que ce marquage ne sera pas nécessaire et ne sera donc pas réalisé.

Au final, MM. Neukomm et Bergonzo estiment que ce projet est une solution raisonnable qui s'intègre bien et garantit une sécurité adéquate.

Conclusion

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 33/2013 de la Municipalité du 7 février 2014 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 130'000.- pour le réaménagement du trottoir au droit du bâtiment communal situé à la Grand-Rue 73, la réfection de l'arrêt des transports publics et la pose d'un abribus,

oui le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre le réaménagement du trottoir au droit du bâtiment communal situé à la Grand-Rue 73, la réfection de l'arrêt des transports publics et la pose d'un abribus ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 130'000.- TTC au maximum ;
3. d'amortir cet investissement par les comptes de fonctionnement sur une période de 30 ans au maximum ;
4. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le président-rapporteur
Olivier Raduljica

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Raduljica Olivier (SOC)